

CANADA

COUR D'APPEL

PROVINCE DE QUÉBEC

GREFFE DE... (*Montréal ou Québec*)

N°: (*indiquer le numéro de dossier en première instance*)

... (*indiquer votre nom*), domicilié et résidant au ... (*adresse*), district de ... (*indiquer le district*)

PARTIE APPELANTE - accusé

c.

SA MAJESTÉ LA REINE

PARTIE INTIMÉE - poursuivante

**AVIS D'APPEL D'UNE DÉCLARATION DE CULPABILITÉ COMPORTANT
UNIQUEMENT DES QUESTIONS DE DROIT**
**(Article 675 (1) a) (i) du Code Criminel et
articles 21 et ss des Règles de la Cour d'appel en matière criminelle)**

1. En date du ... (*indiquer la date à laquelle vous avez comparu*), la partie appelante comparait à ... (*indiquer l'endroit et le district*), relativement au dossier de la Cour (*du Québec ou supérieure*) portant le numéro (*indiquer le numéro*) sous les accusations suivantes: (*décrire les accusations portées contre vous*)
 - a) (...);
 - b) (...);
2. En date du ... (*indiquer la date à laquelle vous avez subi votre procès*), la partie appelante subissait son procès relativement aux accusations telles que décrites au premier paragraphe devant le juge ... (*nom du juge*), de la Cour ... (*du Québec ou supérieure*), du district de ... (*indiquer le district*);
3. En date du ... (*indiquer la date du jugement*), le juge de première instance, après examen de la preuve soumise au procès, a déclaré la partie appelante ... (*préciser le verdict auquel en est arrivé le juge pour chacun des chefs d'accusation*);

4. En date du ... (*indiquer la date à laquelle la peine a été rendue*), la partie appelante a été condamnée à purger la peine suivante: ... (*préciser la peine rendue pour chacun des chefs d'accusation*);

ou

Au moment de rédiger le présent avis d'appel, la peine n'avait pas encore été prononcée;

5. La partie appelante désire interjeter appel de cette(ces) décision(s) de culpabilité prononcée(s) à son égard pour les motifs suivants: (*expliquer de façon détaillée les moyens que vous prévoyez utiliser*)

5.1 Le juge de première instance a erré en droit en concluant que ...

5.2 Le juge de première instance a erré en droit en concluant que ...

6. En première instance, la partie appelante était représentée par Me ... (*indiquer le nom du procureur qui vous représentait en première instance, le cas échéant*), ayant ses bureaux au ... (*indiquer les coordonnées de ce procureur*);

ou

En première instance, la partie appelante était non représentée;

7. En première instance, la partie intimée était représentée par Me... (*indiquer le nom du procureur ayant représenté la partie intimée en première instance*), Procureur aux poursuites criminelles et pénales ayant ses bureaux au ... (*indiquer les coordonnées du procureur ayant représenté la partie intimée en première instance*);

POUR CES MOTIFS, PLAISE À LA COUR:

ACCUEILLIR l'appel;

ANNULER le jugement de culpabilité rendu par le juge de première instance en date du ... (*indiquer la date du jugement*);

SUBSTITUER un verdict d'acquittement au jugement rendu par le juge de première instance;

ou

ORDONNER la tenue d'un nouveau procès;

RENDRE toute ordonnance conforme aux exigences de la justice.

..., le ... *(indiquer le nom de la ville et la date où sera signé l'avis)*

(Votre signature)

... *(Votre nom)*

Partie appelante

L'avis d'appel doit être déposé au greffe de la Cour d'appel en 1 original et 4 copies (article 23 des Règles de la Cour d'appel en matière criminelle).

CE MODÈLE NE DISPENSE PAS DE LA LECTURE DES ARTICLES PERTINENTS DU CODE CRIMINEL, DES RÈGLES DE LA COUR D'APPEL DU QUÉBEC EN MATIÈRE CRIMINELLE AINSI QUE DES DOCUMENTS INTITULÉS "AIDE-MÉMOIRE EN MATIÈRE CRIMINELLE ET PÉNALE" ET "FOIRE AUX QUESTIONS EN MATIÈRE CRIMINELLE ET PÉNALE".